

Fiche 8 : RECOURS SUR LES REDOUBLEMENTS FIN DE 6EME/5EME/4EME/1ERE – JUIN 2022

Toutes les annexes pour les recours sont à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.ac-aix-marseille.fr/affectedation-en-college-ou-lycee-dans-les-bouches-du-rhone-121955> .

A. NIVEAUX FIN DE 6EME – 5EME – 4EME ET 1ERE GT ET 1ERE PRO

Des commissions d'appel spécifiques se tiendront dans les conditions suivantes :

- **Fin de 1ère GT et 1ère Pro** : commission le **mercredi 22 juin** - les dossiers doivent être transmis à l'établissement siège avant le lundi 20 juin 17h ;
- **Fin de 6ème – 5ème et 4ème** : commission le **jeudi 23 juin** – les dossiers doivent être transmis à l'établissement siège avant le mardi 21 juin 17h.

Rappel : en fin de 3ème et de 2nde GT, la famille peut exercer son droit au maintien en cas de désaccord avec les décisions d'orientation (à tout moment de la procédure).

B. LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL DE L'ELEVE

Le dossier d'appel est établi sous la responsabilité du chef d'établissement, il comporte obligatoirement:

- la fiche support en cas de redoublement exceptionnel ;
- la copie des bulletins scolaires des 3 trimestres/2 semestres (7 exemplaires) ;
- tous documents complémentaires fournis par les parents (lettre argumentée...);
- la « fiche appel en fin de classe de... » sur le parcours scolaire et le contexte de la classe (annexe 1) ;
- la notification individuelle de décision (coordonnées de l'élève pré remplies) (annexe 2).

Pour tout dossier incomplet ou qui comporterait une irrégularité pouvant conclure au vice de forme, la décision de la commission ira dans le sens de la demande de la famille, après constat et décision des IEN-IO.

Les documents supports spécifiques pour constituer le dossier sont mis en ligne sur le site de la DSDEN 13. Une réunion des présidents des commissions et des chefs d'EPL d'accueil sera organisée le vendredi 10 juin 2022.

C. LES SOUS-COMMISSIONS

Des sous commissions bi départementales (Marseille et hors Marseille) seront organisées.